

Mai 2024
Volume 12 – Numéro 7

L'Info – *Scotstown*

Un bulletin municipal pour vous !

Informations municipales

Collecte de vêtements, 11 mai

Nettoyage réseau aqueduc, du 13 au 16 mai

Inscription camp de jour, 14 mai

Distribution de plants d'arbres, 18 mai

Collecte des encombrants, 6 juin

Fête de la pêche, 8 juin



<http://www.scotstown.net>



Informations municipales

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

Avis publics

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, lors de la séance ordinaire du 7 mai 2024, les projets de règlement et avis de motion sont donnés :

. Avis de motion et dépôt de projet du Règlement 531-24 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement 318-99.

. Adoption du règlement 530-24 - Concernant la garde des poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21

Donné à Scotstown, ce huitième (8^e) jour du mois de mai deux mille vingt-quatre (2024).

Monique Polard
Directrice générale

Bureau municipal

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont : mardi, mercredi et jeudi de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h

Vous pouvez communiquer par téléphone : 819-560-8433 ou par courriel : ville.scotstown@hsfqc.ca

Location de salle

Il est possible de louer la grande salle au 2^e étage de l'hôtel de ville pour une activité d'un organisme, d'un rassemblement de famille ou autre. Informez-vous au bureau municipal à l'avance.

Des rénovations ou une nouvelle construction en vue ?

Le formulaire pour une demande de permis est disponible sur le site web de la ville ou directement au bureau municipal.

Pour toute question concernant vos projets de construction, rénovation, le zonage et les règlements d'urbanisme, n'hésitez pas de contacter notre firme d'inspecteurs mandatée, **Urbatek**, au 819-993-3244. Le délai moyen pour délivrer un permis est d'environ 30 jours, une fois qu'ils ont reçu tous les documents requis pour le traitement de la demande.

Ne tardez pas et faites la demande dès que vous avez pris la décision.

Feux à ciel ouvert

Avant d'allumer un feu extérieur, communiquez avec Monsieur Charron, Directeur incendie, pour obtenir toutes les informations de sécurité, si un permis est obligatoire, quels matériaux peuvent être brûlés et les indices d'inflammabilité. Téléphone : 819-452-4744

Merci de respecter les normes pour les feux extérieurs.

Médailles à chien

La loi sur l'encadrement des chiens du gouvernement du Québec favorise une saine cohabitation entre les chiens, les humains et les autres animaux domestiques. Il est **obligatoire** pour le propriétaire ou le gardien d'un chien d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité. Le chien devra porter en tout temps la médaille remise au moment de l'enregistrement.

Nous avons constaté qu'il y a encore quelques chiens dans la ville qui ne sont pas encore enregistrés. Si vous n'avez plus votre chien, informez-nous afin que nous enlevions les frais de la médaille de votre compte de taxes 2024.

Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser. Un chien doit être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. (6 pi). Pour les chiens de 20 kg (44 lbs) ou plus, la laisse doit être attachée à un harnais ou à un licou. De plus, la médaille permet de retrouver plus facilement le propriétaire d'un chien, s'il s'est échappé de sa cour. La ville pourra l'identifier grâce au numéro gravé dessus qui est relié à sa fiche d'identification.

*****8

Nettoyage réseau aqueduc

IMPORTANT

AVIS - NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Veuillez prendre note que la firme Aquatech procédera au nettoyage des conduites d'eau potable.

Pendant ces opérations, il est possible que l'eau du robinet soit colorée. Si c'est le cas, laisser le robinet ouvert jusqu'à ce que l'eau devienne plus claire. **Les opérations de drainage de réseau s'effectueront entre le 13 mai et le 16 mai 2024 selon les conditions climatiques. Ces travaux seront effectués de soir dès 18 h 30.**



Nous vous remercions de votre compréhension.

NOTICE - WATER SYSTEM CLEAN-UP

Please note that Aquatech will be cleaning the drinking water pipes.

During these operations, it is possible that the tap water is colored. If this is the case, leave the tap open until the water becomes clearer. **Drainage operations will take place between May 13 and May 16, 2024, depending on weather conditions. This work will be done in the evening from 6:30 p.m.**

We thank you for your understanding.

IMPORTANT – AVIS AUX CITOYENS DE SCOTSTOWN

De nouvelles modifications à la collecte des déchets entrent en vigueur le 1^{er} juin 2024.

En vertu d'une décision unanime des cinq municipalités du regroupement intermunicipal du Service de collecte de la route 257, des autocollants seront apposés sur les bacs à déchets.

Ce changement s'applique uniquement à l'usage des bacs à ordures.

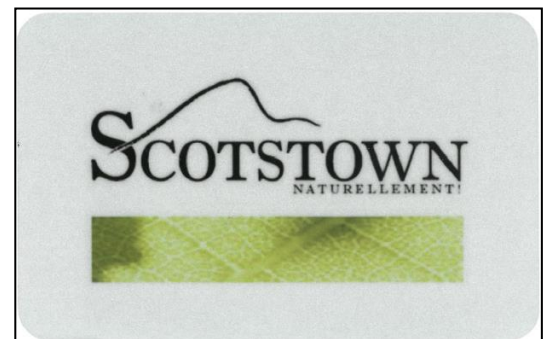
Période pour apposer les autocollants

Un employé municipal circulera dans les rues et routes de Scotstown entre le 28 mai et le 30 mai pour apposer un autocollant sur votre bac à déchets. Nous demandons de laisser votre bac à déchets sur le bord de la rue ou routes tant que l'autocollant ne sera pas collé.

Bac supplémentaire

Si vous êtes enregistrés possédant deux bacs de déchets ou plus à la Ville de Scotstown, le nombre d'autocollants sera fourni selon le nombre de bacs.

Cet autocollant indique au chauffeur qu'il doit ramasser le bac. Pour le secteur résidentiel, les frais pour la collecte des déchets sont de 195 \$ en 2024. Si vous possédez deux bacs, le coût est multiplié par deux = 2 bacs = 390 \$ en 2024. La municipalité pourra offrir un autocollant pour un bac à ordures supplémentaire en facturant le 2^e bac sur le compte de taxes chaque année.



Autocollant :

- Il sera important d'apposer l'autocollant en façade du bac, du côté opposé aux roues, sinon il ne sera pas visible par le chauffeur et le bac ne sera pas collecté. En plus d'être visible, cela fera en sorte que les roues seront correctement orientées et évitera ainsi des bris à l'essieu et au couvercle;
- Les collants devront uniquement être apposés sur des bacs à déchets admissibles, c'est-à-dire noir ou vert et sans aucune peinture;
- Seuls les bacs ayant un autocollant seront collectés.

Pour avoir un autocollant supplémentaire, vous devez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Prendre note que les immeubles multi logements devront également avoir un autocollant sur les bacs de déchets. Le nombre d'autocollants pour ces immeubles est déterminé par le service de taxation de la Ville de Scotstown et les données en vigueur.

En bref, chaque bac à déchets mis en bordure de rue doit avoir un autocollant. Les bacs supplémentaires non identifiés par les autocollants prescrits ne seront pas collectés.

Merci de votre compréhension.





IMPORTANT – NOTICE TO CITIZENS OF SCOTSTOWN

New changes to waste collection
come into force on June 1, 2024.

By virtue of a unanimous decision of the five municipalities of the intermunicipal grouping of the Route 257 collection service, stickers will be affixed to the waste bins.

This change only applies to the use of garbage bins.

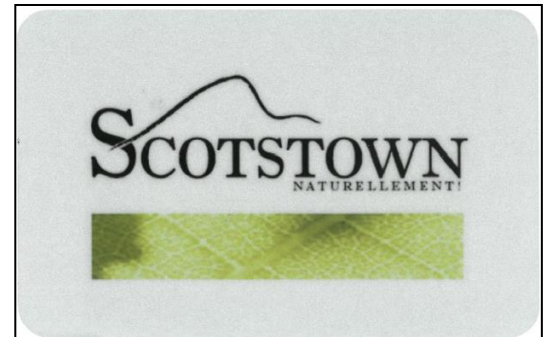
Period for affixing stickers

A municipal employee will circulate on the streets and roads of Scotstown between May 28 and May 30 to place a sticker on your waste bin. We ask that you leave your waste bin on the side of the street or road until the sticker is stuck.

Additional tray

If you are registered with two or more waste bins with the Town of Scotstown, the number of stickers will be provided according to the number of bins.

This sticker tells the driver that he must pick up the bin. For the residential sector, the waste collection fee is \$195 in 2024. If you have two bins, the cost is multiplied by two = 2 bins = \$390 in 2024. The municipality may offer a sticker for one bin additional garbage by billing the 2nd bin on the tax bill each year.



Sticker:

- It will be important to affix the sticker to the front of the bin, on the side opposite the wheels, otherwise it will not be visible to the driver and the bin will not be collected. In addition to being visible, this will ensure that the wheels are correctly oriented and thus avoid damage to the axle and the cover;
- The stickers must only be affixed to eligible waste bins, that is to say black or green and without any paint;
- Only bins with a sticker will be collected.

To obtain an additional sticker, you must go to the municipal office during opening hours.

Please note that multi-unit buildings must also have a sticker on the waste bins. The number of stickers for these buildings is determined by the City of Scotstown Taxation Department and current data.

In short, each waste bin placed at the curb must have a sticker. Additional bins not identified by the prescribed stickers will not be collected.

Thank you for your understanding.



Membres pour le Comité consultatif en urbanisme (CCU)

La Ville de Scotstown sollicite des candidatures de citoyens intéressés à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le CCU joue un rôle actif dans la planification du territoire. Formé conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité est chargé de formuler des recommandations au Conseil municipal sur toute demande de dérogation mineure ou toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement ou de construction que lui soumet le Conseil municipal.

Le comité est composé de résidents et d'élus municipaux. Le comité siège à huis clos, au besoin.

La durée du mandat est d'un (1) an à deux (2) ans et celui-ci peut être renouvelé par le Conseil municipal.

Ce que l'on attend de vous

- Être résident sur le territoire de la Ville de Scotstown;
- Suivre la formation obligatoire exigée par le gouvernement;
- Vouloir participer activement aux réunions en vue de présenter des recommandations au Conseil municipal sur les sujets traités se rapportant à l'aménagement du territoire et au bien-être de la collectivité;
- Avoir un intérêt pour le milieu municipal, en général;
- Avoir une connaissance où une expertise dans le domaine de l'urbanisme, du droit municipal, de l'architecture ou du patrimoine constitue un atout.

Un bon jugement, une capacité d'analyse, esprit d'équipe, intégrité et discrétion sont des aptitudes recherchées.

Pour postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de motivation en y décrivant leurs expériences et leurs connaissances pouvant être utiles au sein de ce comité à Madame Monique Polard, Directrice générale, à l'adresse suivante : ville.scotstown@hsfgc.ca

Objet : CCU

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Monique Polard, Directrice générale

Ville de Scotstown

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Date limite : Jeudi 25 avril 2024, à 12 h 00 (midi)

RAPPEL : Informations municipales importantes

Abri d'auto temporaire

La Ville de Scotstown avise ses citoyens qu'ils ont jusqu'au 15 avril 2024 pour enlever leur abri d'auto temporaire.

Règlement 346-06, article 6.10.1 Abris d'auto temporaires

Les abris temporaires sont autorisés du premier (1^{er}) novembre d'une année au quinze (15) avril de l'année suivante.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE



Date limite de retrait : 15 avril

Ville de Scotstown
101, chemin Victoria Ouest
Scotstown (Québec) J0B 3B0

Programme de subvention
Pour l'achat de couches réutilisables
Ville de Scotstown

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES

CONDITIONS DU PROGRAMME

Produits acceptés :

- Couches lavables (insert ou couche ou un ensemble) – *Les produits usagés ou l'achat de tissus pour confection maison ne sont pas acceptés, les feuilles biodégradables ne sont pas admissibles à la subvention.*
- Un nombre de 15 couches minimum.



Admissibilité :

- Être résident de la Ville de Scotstown.
- Le ou les enfants ne doivent pas avoir plus de 24 mois;
- Une seule subvention de 100 \$ par famille.

Comment faire ma demande :

- Remplissez le formulaire de demande de remboursement (formulaire accessible sur le site web de la ville ou au bureau municipal).

Vous devrez joindre :

- Fournir une facture originale (nom de l'entreprise, adresse, numéro de facture, numéros TPS et TPQ) des couches lavables (attention le résumé de commande n'est pas suffisant);
- Une copie d'une preuve de résidence (ex. compte de taxes, bail, permis de conduire ou compte d'Hydro-Québec);
- Une copie du certificat de naissance de votre enfant.

Pour plus d'informations, communiquer avec le bureau municipal : 819-560-8433

Recherche des photos de Scotstown

Le conseil municipal souhaite procéder à la refonte de son site web

Nous recherchons des photos récentes pour agrémenter le site :

paysage, activités, fêtes, etc.

Envoyez-nous vos photos à : ville.scotstown@hsfqc.ca



L'ESTRIE MET SES CULOTTES

Collecte de
vêtements

SAMEDI 11 MAI

De 9 h à 15 h, veuillez déposer vos dons
par la porte arrière

À L'HÔTEL
DE VILLE



Ensemble, tissons la fibre du don en Estrie !

Municipalités

- Ascot Corner
- Austin
- Canton de Lingwick
- Chartierville
- Saint-Benoît-du-Lac
- Sainte-Cécile-de-Milton
- Saint-Claude
- Saint-Isidore-de-Clifton
- Stornoway

Villes

- Magog
- Scotstown
- Waterville

Comptoirs familiaux

- Magog
- Sherbrooke
- Compton

Centres d'action bénévole

- Coaticook
- Des Sources

SOS dépannage

Granby

Le Chiffonnier - Ressourcerie du

Granit

Merci à nos partenaires

RÉCUPEX   .CA

RENAISSANCE 

PÔLE
D'ENTREPRENEURIAT
COLLECTIF - ESTRIE





Distribution d'arbres

Scotstown / Hampden

Samedi 18 mai 2024

de 8 h 30 à 11 h 30

Au Parc Walter-Mackenzie, Scotstown



**Espèces d'arbres disponibles,
gratuitement**

- Bouleau jaune
- Érable à sucre
- Épinette blanche
- Pin blanc
- Pin rouge

Pour les résidents de la ville de
SCOTSTOWN et du CANTON

DE HAMPDEN

MAI mois

de l'arbre
et des forêts

Une gracieuseté du ministère des
Ressources naturelles et des Forêts
avec la participation de l'Association
forestière du sud du Québec

Service de collecte de la route 257

(Chartierville - Hampden – La Patrie - Lingwick – Scotstown)

Collectes des encombrants (gros rebuts)

Avec le déploiement des écocentres et des écocentres mobiles, le service de collecte porte-à-porte des encombrants (gros rebuts) est de moins en moins utilisé et plusieurs municipalités n'offrent plus ce service.

Les encombrants ou volumineux sont des ordures domestiques qui excèdent la capacité du bac à ordures ou qui ont un poids supérieur à 25 kg/55 lbs. La taille et le poids des encombrants doivent permettre que ceux-ci puissent être manipulés par deux personnes, sans équipement mécanique.

- ⇒ Les encombrants doivent être facilement accessibles en bordure de rue (aucune voiture stationnée devant).
- ⇒ Les encombrants sont collectés par un camion différent que celui des collectes normales.
- ⇒ Les encombrants doivent être disposés côte à côte en respectant un dégagement de 60 cm (2 pieds) minimum avec tout autre objet, véhicule, boîte à malle, clôture, poteau, haie, arbres, bancs, etc.
- ⇒ Les encombrants doivent être facilement manipulés par deux personnes et doivent être libres de clous, de vis et des bouts tranchants afin de rendre leur manipulation sécuritaire pour les personnes qui effectuent la collecte.
- ⇒ Les toiles et les tapis doivent être coupés et attachés en rouleaux de 1,2 m (4 pieds) de longueur et 30 cm (1 pied) de diamètre.

Municipalités et dates des collectes

○	LINGWICK	4 JUIN 2024
○	SCOTSTOWN	6 JUIN 2024
○	HAMPDEN	10 JUIN 2024
○	CHARTIERVILLE	11 JUIN 2024
○	LA PATRIE	13 JUIN 2024



Matières refusées

- Appareils électroniques avec halocarbure ou appareils frigorifiques ménagers (climatiseurs, réfrigérateurs, congélateur, refroidisseur d'eau, déshumidificateur, cellier, etc.);
- Batterie, pile, appareil à moteur électrique ou à essence (tondeuse, coupe-bordure, souffleuse, scie à chaîne, etc.);
- Branche, arbre, bûche et souche;
- Cendre;
- Déchets biomédicaux (seringue, médicament, comprimé);
- Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (bois, gypse, porte, fenêtre, cabinet d'armoire de cuisine, panneaux de clôture, céramique, béton, asphalte, bardeau d'asphalte, mortier, brique, matériel de revêtement, laine minérale, planche de bois, moulure, madrier, pièce de bois pressé (presswood), porte extérieure et porte de garage, etc.);
- Matériaux secs (terre, sable, gravier, roche);
- Matières recyclables;
- Produits électroniques (téléviseur, ordinateur, écran, système audio, cellulaire, etc.);
- Pièces de véhicule motorisé (batterie, pare-brise, pneu carcasse de véhicules motorisés et autres pièces);
- Résidus domestiques dangereux (solvant, huile, peinture, ampoule fluocompacte, bonbonne en aérosol, etc.);
- Tissu et vêtement.

Rappel des 3RV

Avant de jeter un objet, appliquez le principe des 3RV « **Réduction à la source, Réutilisation, Recyclage et Valorisation** ». Un objet devrait toujours être traité dans cet ordre afin de participer à une saine gestion des matières résiduelles.

Programme de mesure et de vidange des installations septiques

La saison de mesurage débute fin avril et se poursuit jusqu'à la fin août

La MRC procédera à la mesure des boues et de l'écume des fosses septiques conventionnelles à compter du 29 avril 2024.

Si vous avez une fosse conventionnelle (avec un champ d'épuration), veuillez vous référer au calendrier ci-dessous pour savoir à quelle période les mesureurs passeront à votre résidence.

Assurez-vous que les mesureurs auront accès à vos couvercles : barrière ouverte, chiens attachés, etc. Les couvercles doivent être complètement dégagés de 6 à 8 pouces sur la totalité de leur circonférence et assez profondément pour voir la limite entre le couvercle et la fosse. Les boulons/vis doivent être dévissés pour que le mesureur puisse les retirer.

Votre fosse sera vidangée seulement si l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 cm ou si l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm.

Des frais de 25\$ seront exigés pour toute visite supplémentaire si les mesureurs n'ont pas pu prendre les mesures lors de leur première visite.

Pour les contribuables possédant une fosse scellée ou un puisard, aucune visite ne sera effectuée par les mesureurs.

Les résidents de la Ville de Cookshire-Eaton ne sont pas concernés par ce programme.

Les mesureurs portent une veste orange identifiée à la MRC.

Les fosses qui ont été vidangées en 2023 ne seront pas mesurées.

à la main sans outil. Ils doivent aussi être visibles de loin (indiqués par un ruban, un drapeau ou un piquet orange).

ATTENTION ! Attendez au moins 2 jours après la date de fin des mesures indiquée pour votre secteur avant de nous appeler ; il peut y avoir des retards en fonction de la météo ou d'autres imprévus.

CALENDRIER DE MESURE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Scotstown et Hampden 3 au 7 juin

Pour plus d'informations : mrchsf.com/environnementfosses-septiques.html

Simplement un petit rappel du fonctionnement pour les demandes de vidanges de fosses septiques;

Svp, diriger les citoyens vers le 819-560-8401

C'est la façon la plus sûre et la plus rapide aussi.

Le seul moment où les citoyens doivent appeler Enviro5 (ou toute autre entreprise de vidange) c'est lorsqu'ils doivent payer la vidange eux-mêmes.



Septic System Measurement and Pumping Program

The measuring season begins at the end of April and continues until the end of August.

The MRC will proceed with the measurement of sludge and scum in conventional septic tanks starting on April 29, 2024. If you have a conventional tank (with a leaching field), please refer to the schedule below to know when the measurers will visit your residence.

Ensure that the measurers have access to your tank lids: open gate, tethered dogs, etc. The lids must be completely clear of obstruction by 6 to 8 inches around their entire circumference and deep enough to see the boundary between the lid and the tank. Bolts/screws must be loosened for the measurer to remove them. Your tank will only be pumped if the thickness of the scum layer is equal to or greater than 12 cm or if the thickness of the sludge layer is equal to or greater than 30 cm.

A fee of \$25 will be charged for any additional visit if the measurers were unable to take measurements during their initial visit.

For taxpayers with a sealed tank or a dry well, no visit will be made by the measurers. Residents of the City of Cookshire-Eaton are not affected by this program.

The measurers wear an orange vest identified with the MRC logo.

Tanks that were pumped in 2023 will not be measured.

Attention! Wait at least 2 days after the end date indicated for your sector before calling us; there may be delays depending on weather or other unforeseen circumstances.

SEPTIC SYSTEM MEASUREMENT SCHEDULE

- **Scotstown and Hampden:** June 3 to 7

For more information : mrchsf.com/environnementfosses-septiques.html
Just a quick reminder of how septic tank emptying requests work;
Please direct citizens to 819-560-8401
It's the safest and fastest way too.

The only time citizens should call Enviro5 (or any other septic company) is when they have to pay for the pump-out themselves.



Programme de mesure et de vidange des installations septiques

La saison de mesurage débute fin avril et se poursuit jusqu'à la fin août

La MRC procédera à la mesure des boues et de l'éoume des fosses septiques conventionnelles à compter du 29 avril 2024.

Si vous avez une fosse conventionnelle (avec un champ d'épuration), veuillez vous référer au calendrier ci-dessous pour savoir à quelle période les mesures passeront à votre résidence.

Les fosses qui ont été vidangées en 2023 ne seront pas mesurées.

Assurez-vous que les mesureurs auront accès à vos couvercles : barrière ouverte, chiens attachés, etc.

Les couvercles doivent être complètement dégagés de 6 à 8 pouces sur la totalité de leur circonférence et assez profondément pour voir la limite entre le couvercle et la fosse. Les boulons/vis doivent être dévisés pour que le mesureur puisse les retirer à la main sans outil. Ils doivent aussi être visibles de loin (indiqués par un ruban, un drapeau ou un piquet orange).

Votre fosse sera vidangée seulement si l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 cm ou si l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm.

Des frais de 25\$ seront exigés pour toute visite supplémentaire si les mesureurs n'ont pas pu prendre les mesures lors de leur première visite.

ATTENTION! Attendez au moins 2 jours après la date de fin des mesures indiquée pour votre secteur avant de nous appeler, il peut y avoir des retards en fonction de la météo ou d'autres imprévus.

Pour les contribuables possédant une fosse scellée ou un puisard, aucune visite ne sera effectuée par les mesureurs.

Les résidents de la Ville de Cookshire-Eaton ne sont pas concernés par ce programme.

Les mesureurs portent une veste orange identifiée à la MRC.

CALENDRIER DE MESURE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

East Angus 29 avril

Ascot Corner

Secteurs : Gailpeau, L'Espérance, Des Sources, Desraisseaux, Hébert, De la Rivière, Du Vergier, Boucher, Deblois, Spring, Grondin, Cyr, etc. **29 avril au 8 mai**

Secteurs : Route 112, Bernier, Bron, Des Sables, Paul, Sand Hill, Des Boisés, Fontaine, Boischatel, Des Pins, Jaspe, Mont-Blanc, Robert, Bials, etc. **8 au 16 mai**

Westbury

15 au 27 mai

Bury

24 mai au 3 juin

Scottstown et Hampden

3 au 7 juin

Newport 6 au 17 juin

La Patrie

17 au 25 juin

Chartierville

25 juin au 2 juillet

Dudswell

Secteurs : Hooker, Du Bassin, Bissonnette, Gosford, chemins : 1^{er}, 7^e, 17^e, 27^e et 43^e, 10^e rang, Artisan, Routes 255 et 112, Macaulay, Côte des Sables, Poulin, Martin-Grenier, Des Érables, etc. **2 au 15 juillet**

Secteurs : Main, Lessard, Du Lac, Théodore-Paré, Bloomfield, Bishop, Rodrigue, Beaulé, Des Colons, routes 255 et 112, Larocque, Principale Est et Ouest, 11^e Rang, De Ham, etc. **15 au 26 juillet**

Weedon

Secteurs : Coates, 257 Sud, 1^{er} et 2^e Rangs, Pélouquin, Lizée, Gaudreau, De la Marina, Rousseau, De la Rivière-Aux-Saumons, Du Domaine Lachance, Palardy, De Fontainebleau, Du Lac Louise, Rondeau, Maguan, Principale, etc. **25 juillet au 6 août**

Secteurs : Fontaine, Lavertu, Julienne, Thérèse, 4^e et 9^e Rangs, Vachon, L'Orseau, Routes 112, 161 et 257 Nord, Breton, St-Pierre, Roy Sud, Gregoire, Gosselin, Dornon, De la Mine, Des Melezes, Savage, St-Denis, De la Carrière, etc. **5 au 16 août**

Lingwick

15 au 21 août

St-Isidore-de-Clifton

21 au 28 août



Pour plus d'informations :
mrc.hsf.com/environnement-fosses-septiques.html

819 560-8401

La saison estivale arrive et nous tenons à diffuser des informations importantes de certains règlements en vigueur :

Vente de garage – Règlement 383-09

Pour les fins du présent règlement, l'expression « vente de garage » désigne la vente d'objets utilisés ou acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où s'ils sont exposés ou mis en vente.

Les ventes de garage sont autorisées, sans permis ou certificat d'autorisation, deux fois par année, soit la fin de semaine de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine ») et de la Fête du Travail.

Lesdites ventes de garage auront une durée maximale de trois (3) jours consécutifs prenant fin le jour de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine ») (troisième lundi du mois de mai) et le jour de la Fête du Travail (premier lundi de septembre).

Nonobstant ce qui précède, il est permis de tenir 2 ventes de garage par année de calendrier en plus des périodes précitées en obtenant un certificat d'autorisation valide pour une période de 3 jours consécutifs.

Les personnes qui font une vente de garage doivent respecter les conditions suivantes :

- a) Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique ;
- b) Pour la durée de la vente seulement, l'installation d'une affiche d'au plus un mètre carré (1 m²) est permis sur la propriété où est tenue la vente de garage ;
- c) Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Les installations (étagères, tables, supports, etc.) nécessaires pour la vente doivent être en bon état et maintenues propres et être enlevées à la fin du délai maximal autorisé.

** Il est interdit de mettre une enseigne sur un poteau d'Hydro Québec ; optez plutôt pour une enseigne portative (type sandwich) devant votre maison.

Règlement 512-23

○ **Interdiction de déposer ou d'aller porter des Branches mortes, débris, ferraille, déchets, substances nauséabondes**

Il est interdit de déposer ou jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble privé ou appartenant à la Ville de Scotstown.

Ceci inclut l'espace au fond du terrain de l'ancien parc de balles entre les rues Argyle et Hope.

○ **Herbes hautes**

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de vingt (20) centimètres ou plus, dans les zones d'habitation ou commerciale constitue une nuisance et est prohibé.

○ **Conduite sur un trottoir**

Il est défendu de conduire un véhicule, une motocyclette sur un trottoir.

Informations municipales (suite)

○ État de propreté et salubrité du terrain

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant a l'obligation de conserver son terrain construit ou non dans un état de propreté adéquate. Il est interdit de laisser des déchets/ordures ménagères/rebus s'accumuler à l'intérieur ou autour d'un bâtiment, ou sur un terrain privé incluant l'emprise excédentaire de la voie publique, de façon à nuire au bien-être et au confort d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Cette obligation est valable pour toutes les parties de la propriété visible de la rue ou des propriétés voisines. Lorsque le propriétaire, le locataire ou l'occupant est déclaré coupable de l'infraction, le tribunal peut, en sus des amendes et des frais, ordonner que les nuisances qui ont fait l'objet de l'infraction soient enlevées, dans le délai qu'il fixe, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant et qu'à défaut par cette ou ces personnes de s'exécuter dans le délai, les nuisances soient enlevées par la municipalité aux frais de cette ou de ces personnes.

Service incendie de la Ville de Scotstown

Vous aimeriez relever de nouveaux défis et être au cœur de l'action pour la protection des citoyens ?

T'es en feu et tu veux sortir de ta zone de confort afin de :

- ✓ relever de nouveaux **défis** ;
- ✓ **faire la différence** lors de situations hors de l'ordinaire ;
- ✓ **t'impliquer** dans TA municipalité !



Et bien à Scotstown, on a un bunker qui attend juste toi pour aller au feu !

Le Service incendie de Scotstown est à la recherche de nouveaux candidats pour compléter son équipe de pompiers volontaires.

Cela implique de participer à des entraînements, suivre une formation, être présent lors des interventions, etc. Rémunération et formations payées.



Profite de l'opportunité d'être pompier à temps partiel et envoie ton CV à : René Charron, directeur incendie : incendie.scotstown@hsfqc.ca

Découvrez le Parc régional du Marécage-des-Scots

Ouverture le 17 mai 2024 vers 16 h.

Venez découvrir les 16,6 kilomètres de piste multifonctionnelle du Parc régional du Marécage-des-Scots. Le sentier, accessible en rando ou à vélo en période estivale, vous transportera vers différentes haltes tout au long de votre parcours. En saison hivernale, le sentier est tracé pour le ski de fond, mais il est partagé avec des randonneurs et des raquetteurs.

Accessible par le Parc Walter-MacKenzie.

<https://marecagedesscots.ca/>

Les lingettes jetables... pas dans la toilette!

Les lingettes à usage unique peuvent être bien pratiques pour l'hygiène personnelle de tous les membres de la famille, mais elles sont un véritable fléau pour le réseau d'égout... tout comme les cheveux, les cure-oreilles, les condoms, les tampons, les serviettes hygiéniques et d'autres articles qui devraient plutôt être jetés dans la poubelle.

Notre réseau d'égout municipal est conçu pour le traitement des déjections humaines et du papier de toilette spécialement conçu pour se désintégrer rapidement. Toute autre chose jetée dans les toilettes ou le lavabo peut causer des problèmes menant à l'obstruction, l'obturation ou à des dommages d'équipements de traitement des eaux usées. N'importe laquelle de ces situations peut forcer l'arrêt du réseau d'égout.

Bien que les inscriptions « jetables dans les toilettes » ou « biodégradables » peuvent se trouver sur les emballages, on ne doit jamais se débarrasser des lingettes dans la cuvette. Elles se coincent dans les équipements et collectent la graisse, davantage de lingettes et d'autres saletés. Elles forment un bouchon qui obstrue les canalisations et les regards du réseau d'égout, les pompes des stations de pompage et le dégrilleur de l'usine d'épuration des eaux usées. Ces amas de graisses et autres déchets ménagers ne se désintègrent pas d'eux-mêmes.

Amas de lingettes et autres déchets dans le dégrilleur de la station d'épuration des eaux usées



Pour corriger cette situation pouvant causer de graves dommages, il faut tout d'abord éviter de jeter des articles indésirables dans les toilettes. D'ici là, la municipalité doit procéder à des opérations de nettoyage plus fréquentes qui entraînent des coûts supplémentaires se chiffrant en milliers de dollars. Ces opérations impactent directement la facture associée à l'entretien du réseau d'égout et de l'usine d'épuration des eaux usées. Le coût de remplacement d'une pompe endommagée peut grimper jusqu'à 30 000\$. C'est toute la communauté desservie qui en paie les frais.

Ces blocages peuvent survenir dans les conduites du réseau public, mais les conduites des bâtiments résidentiels peuvent aussi être affectées.

Votre toilette ne doit pas être vue comme une poubelle et le lavabo non plus. Le papier hygiénique devrait être le seul article à être déposé dans les toilettes.

En complément d'information, voyez cette vidéo créée par Grand Lyon TV en France qui explique le chemin parcouru par les eaux usées : <https://www.youtube.com/watch?v=gp2xdhO4XUk&t=25s>

Merci de votre collaboration et de nous aidé à protéger nos infrastructures.

Samedi 8 Juin 2024 de 8h00 à 15h00
Parc Walter MacKenzie à Scotstown

Par les Loisirs Hampden-Scotstown

Prix de présence



**Pêche
en herbe**



**Cantine et boissons
de 10h00 à 15h00**



Fête
de la **PÊCHE**

**Maquillage
Moitié-Moitié**

Formation et permis de pêche pour les jeunes de 6 ans à 17 ans
Sur inscription - Informations à venir



**Pêche
en herbe**

**Initier vos jeunes
à la pêche sportive!**



TIRAGE : LAISSEZ-PASSER DE LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ DU MONT-MÉGANTIC

La Ville de Scotstown a reçu des laissez-passer pour visiter l'ASTROLab au pied du Mont Mégantic et une visite guidée de jour de l'Observatoire et les membres du conseil sont heureux d'offrir ces laissez-passer aux citoyens de Scotstown pour visiter ce magnifique site de notre région..

Ces laissez-passer donnent accès à une gratuité pour 2 adultes et enfants de 17 ans et moins
Visite de jour de l'ASTROLab, incluant le visionnement du film Émergence
Visite de jour de l'Observatoire du Mont-Mégantic
Accès aux sentiers du parc pour la journée

Vous devez remplir le formulaire au bas de la page et le déposer dans la boîte installée dans l'entrée de l'Hôtel de Ville, 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown pour participer au tirage.

Le tirage aura lieu le 4 juin 2024 au cours de la séance du conseil.

Seule condition : être résident à Scotstown.



TIRAGE : LAISSEZ-PASSER DE LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ DU MONT-MÉGANTIC

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Déposer dans la boîte pour le concours à l'Hôtel de Ville de Scotstown, 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown.

Ville de Scotstown :

Événements, activités à Scotstown au cours des semaines à venir au Centre communautaire de Scotstown (2^e étage), 101, chemin Victoria Ouest :

<p>Vie active Tous les mardis à 13 h30 du mois de mai</p> 	<p>Jeu de palet Tous les mercredis à 18 h30</p> 
<p>Bingo des pompiers de Scotstown Les pompiers du Service incendie de Scotstown vous invitent à venir passer la soirée avec eux. Jeudi, 16 mai 2024 à 19 h Jeudi, 6 juin 2024 Jeudi, 20 juin 2024</p> 	<p>Bibliothèque municipale Heures d'ouverture : Mardi : 18h à 19h30 Vendredi : 10h à 11h Samedi : 10h à 11h30</p> 

Atelier tricot

Les Mains Agiles ont tenu leur dernier atelier de tricot de l'année, le 25 avril dernier. Les ateliers reprendront dès le 26 septembre, tous les derniers jeudis du mois (excepté en décembre, car il n'y aura pas d'atelier).

Les cours d'aquarelle furent un grand succès. Un gros merci à Micheline Cossette pour avoir partagé ses connaissances.

Les cours de yoga vont bon train et tous les participants apprécient grandement. Les places ont été comblées très rapidement.

L'activité "Vie Active", est animée par Sylvie Gagnon, une personne formidable. Cette dernière a accepté de prolonger les séances pour quelques semaines à la demande de plusieurs participants. Un autre franc succès.

Sylvie



ÉCOLE SAINT-PAUL
VENTE DE GARAGE

Dimanche 2 juin de 10h à 14h
(reprise 9 juin en cas de pluie)
Location d'un espace (avec ou sans table) : 10\$

Au profit des projets des élèves de l'école

Camp de jour Scotstown-Hampden

Inscription été 2024

Les inscriptions pour le camp de jour de la Ville de Scotstown débiteront au cours des prochains jours.



Le camp se tiendra approximativement entre le 25 juin et le 23 août pour un maximum de 45 jours (les dates peuvent varier selon le nombre d'enfants).

Surveillez la page Facebook de la Ville de Scotstown et de la Municipalité de Hampden qui diffuseront les informations suivantes :

- . Dates pour les inscriptions et la façon
- . Coût pour le camp de jour et l'horaire
- . Service de garde : horaire et coût

La Ville de Scotstown a obtenu une aide financière du Ministère de la Famille et en partenariat avec l'organisme Les Loisirs Hampden-Scotstown une aide financière du gouvernement fédéral pour l'embauche d'étudiants et l'organisation du camp de jour.

L'organisme Camp de Scotstown-Hampden responsable de l'organisation du camp de jour a le plaisir d'offrir pour une deuxième année un service d'animation estivale pour les jeunes de Scotstown et Hampden. Plusieurs activités sont en préparation.

Deux soirées sont offertes pour venir inscrire vos jeunes :
À Scotstown : 14 mai de 18 h à 19 h 30 à la bibliothèque municipale, 101 chemin Victoria Ouest;
À Hampden : 15 mai de 18 h à 19 h 30 au bureau municipal.
Les formulaires seront disponibles aux bureaux municipaux de Scotstown et Hampden ainsi que sur les sites web.

Les familles peuvent obtenir une aide financière pour les coûts du camp de jour. Voici le lien pour s'inscrire :

Information et formulaire d'inscription Fonds Marche/Cours pour le Haut :

https://mrchsf.com/wp-content/uploads/2024/02/Doc_explicatifFMC-2023.pdf



POURCENTAGE DE REMBOURSEMENT ÉTABLI SELON LE TOTAL DES FRAIS D'INSCRIPTION ET D'ÉQUIPEMENT ADMISSIBLES

Frais total	Pourcentage payable par le fonds
150 \$ ou moins	100%
Entre 151 \$ et 350 \$	80%
Entre 351 \$ et 600 \$	75%
Entre 601 \$ et 700 \$	70%
Plus de 701 \$	60%



Camping de la Rivière Étoilée

OFFRE D'EMPLOI : Agent/e polyvalent/e de camping

Ce poste t'intéresse ? Envoie-nous ton CV à SDSH@hsfqc.ca.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Lisa Irving par courriel à SDSH@hsfqc.ca.



*Société de Développement Scotstown-Hampden
www.campingriviereetoilee.com*